



together possible.

**FOND MONDIAL POUR LA NATURE
WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**

APPEL D'OFFRES :

**N° FY26/12/002/WWF RDC/ PIREDD – PLATEAU/FOURNITURE DES
MATERIELS ARATOIRES**

VISANT LA FOURNITURE :

DES MATERIELS ARATOIRES

Lieu de livraison Kinshasa

DATE DU LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES :

15 JUIN 2026

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS :

22 Juin 2026

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

29 Juin 2026, à 17 heures 00 de Kinshasa

APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE DES MATERIELS ARATOIRES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PARTIE I : PROCÉDURES ET DIRECTIVES RELATIVES À LA PRÉSENTATION DES OFFRES

1.0 Introduction.

1.1. Transaction et financement.

World Wide Fund for Nature (WWF) est l'une des plus grandes organisations indépendantes de conservation de la nature dans le monde. WWF est une ONG internationale engagée dans la protection de l'environnement. Notre mission est d'arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et de construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature. Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités en République Démocratique du Congo (RDC), WWF invite les entreprises et organismes compétents, expérimentés et jouissant d'une bonne réputation pour la Fourniture des matériels aratoires à présenter une offre visant l'obtention d'un **marché à prix ferme et fixe.**

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'acquisition des matériels aratoires au profit de WWF. Les prestations sont financées par " **CAFI – FONAREDD** ".

Le présent Appel d'Offres public comporte 3 LOTS.

Le délai de livraison ne devrait pas excéder : Vingt (20) Jours.

Veillez soumettre votre proposition pour la livraison des Matériels aratoires dans la ville de Kinshasa indiquées en tenant compte des modalités figurant à la partie III intitulée « **Spécifications Techniques** » de cet appel d'offres : **N° FY26/12/002/WWF RDC/ PIREDD – PLATEAU/FOURNITURE DES MATERIELS ARATOIRES.** L'acheteur de biens est World Wide Fund for Nature (WWF) ONG internationale engagée dans la protection de l'environnement.

1.2. Politiques et directives imposées par les donateurs.

Les procédures d'acceptation des offres et de conclusion des marchés appliquées par WWF par suite du lancement de cet appel d'offres, ainsi que l'établissement des modalités de sélection des offres et les modalités des marchés, sont basées sur celles imposées par les donateurs ou édictées dans le manuel de procédures d'achat de WWF.

On rappelle aux fournisseurs qui préparent une offre que WWF et ses donateurs ont pour principe directeur d'optimiser au maximum leurs dépenses. Dans la mesure du possible, les soumissions sont sollicitées en régime de concurrence et en toute transparence. Tous les prix font l'objet d'un examen minutieux et (ou) d'une vérification formelle. Nonobstant toute autre disposition de cet appel d'offres, et dans tous les cas où il le jugé nécessaire afin d'optimiser ses dépenses, WWF se réserve le droit, à sa seule discrétion, de rejeter toute offre ou d'en négocier les modalités.

1.3. Partie I.

La partie I, intitulée « Procédures et directives relatives à la présentation des offres », ne fait pas partie des ententes de sélection ni des marchés octroyés. Elle vise uniquement à renseigner les fournisseurs potentiels.

1.4. Définitions et intitulés.

La terminologie utilisée dans cette partie prend le sens précisé dans la section Définitions de la partie II intitulée « Modalités du contrat ». À moins d'être précisé autrement dans cet appel d'offres, toutes les durées indiquées sont en jours civils consécutifs. Les mots « appel d'offres » employés dans ce document désignent celui-ci dans son ensemble, y compris les pièces jointes. Tous les intitulés figurant dans le texte de l'appel d'offres le sont pour des fins de référence seulement et ils ne modifient, ne limitent ni n'annulent en rien le contenu des dispositions.

1.5. Frais de préparation des offres.

Les fournisseurs potentiels ne sont aucunement obligés de préparer ou de soumettre une offre en réponse à cet appel d'offres. S'ils le font, ils assument l'entière responsabilité du risque et des frais. WWF n'entend pas rembourser les frais engagés à ces fins. De même, WWF n'exige aucunement des frais à l'occasion du dépôt des appels d'offres.

1.6. Examen de l'appel d'offres.

Les fournisseurs potentiels ont l'entière responsabilité d'examiner minutieusement toutes les modalités de cet appel d'offres et de s'y conformer pleinement. Les fournisseurs potentiels qui refusent d'agir ainsi en assument pleinement le risque et les frais. Toute ambiguïté ou toute incohérence apparente entre les dispositions de cet appel d'offres ou entre celles-ci seront résolues au détriment du fournisseur s'il omet de demander des clarifications avant la sélection de son offre.

1.7. Probité et déontologie.

Dans toutes ses démarches d'approvisionnement, WWF s'efforce d'être conforme aux normes de déontologie professionnelle les plus élevées. Sa politique considère que la corruption et les pratiques frauduleuses doivent être strictement prohibées et ne sont, par conséquent, pas tolérées. En remettant leur offre, les fournisseurs potentiels s'engagent à respecter cette politique et à éviter l'apparence même de la possibilité d'une violation (voir annexe B de ce DAO - Lettre de certification et d'engagement).

1.8. Langue.

Tous les documents soumis en réponse à cet appel d'offres, ainsi que toute correspondance associée à celui-ci, doivent être rédigés en français.

1.9. Etablissement des prix.

Les prix resteront fermes et fixes durant toute la durée du marché, au regard de la validité de l'offre.

1.10. Disposition concernant la monnaie de l'offre.

Les candidats doivent libeller leurs prix en Dollars Américains (USD) qui est aussi la monnaie de règlement de cet appel d'offre.

1.11. Demandes de renseignements.

Les demandes de renseignements relatives à cet appel d'offres (ainsi qu'aux offres retournées) doivent être soumises par écrit et envoyées dans un délai suffisant avant la date limite de présentation des demandes de renseignements pour permettre à WWF d'y répondre adéquatement et en détails. Les demandes doivent être envoyées directement par courriel au Gestionnaire Logistique à l'adresse procurement@wwfdrc.org, en copie zorakotono@wwfdrc.org et cbuinu@wwfdrc.org. WWF n'est en aucun cas obligé de prendre connaissance de questions soumises en retard ni d'y répondre.

2.0. Procédure d'approvisionnement : Présentation d'une offre en régime de concurrence.

2.1. Appel d'offres.

Cet appel d'offres constitue une invitation lancée à tous les fournisseurs potentiels ayant les capacités technique et financière à soumettre des offres visant la prestation des services décrits spécifiés dans ce document. Il est constitué d'une Page de couverture (1), de la Partie I - Procédures et directives relatives à la présentation des offres (2), de la Partie II - Modalités du contrat (3), de la Partie III - Spécifications Techniques (4), de l'Annexe A - Formulaire de présentation des offres et questionnaire (5), de l'Annexe B - Lettre de Certification et d'engagement (6), de l'Annexe C - Bordereau de Prix (7). Toutes ces parties figurent à l'appel d'offres et en font partie intégrante.

2.2. Format et contenu des offres.

Toutes les offres doivent être remises sous forme écrite, rédigées en français, signées et datées par un employé autorisé par le soumissionnaire (l'original doit être signé à la main, les signatures numériques ou électroniques étant rejetées). Les soumissionnaires doivent utiliser le Formulaire de présentation des offres figurant à l'Annexe A de cet appel d'offres. Le Formulaire doit être rempli au complet et doit comprendre **tous** les renseignements exigés. (Remarque : Dans l'éventualité d'une variation entre le prix unitaire et le prix total, le prix unitaire a préséance et le total est corrigé en multipliant le prix unitaire par la quantité précisée). Le Formulaire combine la proposition technique et la proposition financière en un même document. Si l'offre est remise par la poste et en mains propres, le Formulaire de présentation des offres, ainsi que tous les documents qui l'accompagnent, doivent constituer un original.

Les offres sont valables durant au moins quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date limite de présentation des offres.

2.3. Réception des Offres.

Les fournisseurs potentiels pourront envoyer leurs offres par courrier, en main propre et/ou la faire tenir par un porteur. **Aucune offre remise par courrier électronique ou par télécopieur n'est acceptée.** Les offres envoyées par la poste, remises en mains propres ou livrées par messenger doivent être expédiées ou déposées à la réception du :

Bureau National du Programme WWF en RDC
4630, avenue de la Science
Immeuble 365 Offices Building (Entrée D)
Commune de la Gombe – Kinshasa
République Démocratique du Congo

Les documents de l'offre doivent être placés dans une première enveloppe, scellée et avec la mention « ORIGINAL ». Cette enveloppe est ensuite insérée dans une seconde enveloppe ou dans une enveloppe d'expédition qui portera les mentions

« APPEL D'OFFRES n° : N° FY26/12/002/WWF RDC/ PIREDD – PLATEAU/FOURNITURE DES MATERIELS ARATOIRES. Les offres reçues seront ouvertes le **01 juillet 2026** au 4630, Avenue de la Science, Gombe, Kinshasa, RDC. Une fois reçues, les offres seront conservées en sécurité et gardées intactes. Des efforts raisonnables seront faits afin de les protéger contre la perte ou les altérations. À noter que le contenu des offres pourrait être divulgué aux agences partenaires de WWF ainsi qu'à son donateur.

Les offres ne peuvent être altérées, corrigées ou retirées après la date limite de réception des offres, sauf si WWF, à sa discrétion, autorise la correction d'erreurs de calcul et de transposition ou autres erreurs d'écriture ou fautes mineures, cela dans les cas où WWF juge de prime abord que ces erreurs peuvent

être corrigées de façon concluante. Mis à part les erreurs précisées ci-avant, aucune erreur alléguée par un soumissionnaire ne pourra être corrigée après la date limite de réception des offres.

2.4. Évaluation des offres.

L'évaluation des offres soumises en réponse à cet appel d'offres sera effectuée par une commission ad-hoc composée de membres de WWF. Celle-ci examinera les réponses du soumissionnaire au formulaire à l'Annexe A et les documents joints à l'Appel d'Offre.

Les décisions de la commission seront prises en toute transparence, sur base des critères édictés dans cet appel d'offres, et ne souffriront d'aucune ingérence extérieure.

L'évaluation des offres par la commission est effectuée au moyen d'un processus à trois étapes telles que décrit ci-dessous :

a) Etape 1 : Contrôle Préliminaire :

L'évaluation à cette étape portera sur les critères suivants qui permettront à WWF de déterminer la conformité de l'offre aux termes et conditions de forme du DAO :

N°	Tache contrôle préliminaire	Cotation
1	L'offre contient le formulaire de l'Annexe A dûment rempli ;	10
2	La lettre de certification et engagement de l'annexe B est signée par la personne habilitée à engager l'institution. Toute lettre présentée dans un format autre que celui repris l'annexe B sera rejetée ;	10
3	L'offre soumise a été reçue par WWF avant la date et l'heure limites de dépôt des offres ;	10
4	L'offre est soumise sous plis fermé sans aucune mention, sur l'enveloppe extérieure, permettant d'identifier le soumissionnaire (Par exemple le nom de la compagnie, le logo ou tout autre signe ne doivent pas apparaître sur l'enveloppe extérieure). Voici les seules mentions qui doivent être reprises sur l'enveloppe extérieure : N° FY26/12/002/WWF RDC/ PIREDD – PLATEAU/FOURNITURE DES MATERIELS ARATOIRES ;	10
5	La validité de l'offre est d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres, à savoir le 29 Juin 2026 à 17heures 00 de Kinshasa ;	10
6	Au moins trois copies de contrat ou bons de commande de marchés similaires, signées et cachetées par les deux parties, que ce soit WWF ou une autre structure de renom dans les trois dernières années (2023 - 2024 – 2025) ;	10
7	Présentation des documents qui attestent que les soumissionnaires peuvent exercer librement (Copie du RCCM, copie de l'Identification Nat ou tout autre document prouvant la capacité d'exercer, notamment les statuts légalisés, et l'agrément du Ministère).	10
8	Copie de Relevée d'identité Bancaires (RIB), au nom de l'entreprise si non zéro	10
Total contrôle préliminaire		80

Après examen du contrôle préliminaire, les soumissionnaires n'ayant pas réalisé le score d'au moins 70 points sur 80 seront éliminés de la prochaine étape.

ATTENTION : WWF se réserve le droit de rejeter toute offre jugée non-conforme à l'un des critères ci-dessus. Une offre rejetée à cette étape ne sera pas considérée pour une évaluation technique.

b) Etape 2 : Evaluation Technique :

La deuxième étape examinera la compétence technique du soumissionnaire (« proposition technique ») selon les principaux critères d'évaluation suivants :

- **Conformité aux exigences relatives aux spécifications techniques**, pour que WWF puisse établir qu'une offre est conforme, ses caractéristiques techniques doivent être conformes aux spécifications techniques de la partie III.
- **Expérience pertinente dans le marché similaire** (10 points seront octroyés pour chaque marché similaire déjà exécuté avec copie de contrat ou bon de commande comme preuve)

Tableau de pointage

EVALUATION TECHNIQUE		POINTS
1	Qualité de fournitures proposées, Conformité aux exigences relatives aux caractéristiques techniques (Un soumissionnaire ayant présenté des descriptifs techniques conformes recevra 70 points, sinon il recevra zéro point)	70
2	Expérience pertinente dans le marché similaire (10 points seront octroyés pour chaque marché similaire déjà exécuté avec copie de contrat ou bon de commande comme preuve)	30
Total		100

Après évaluation des offres techniques, les soumissionnaires n'ayant pas réalisé le score d'au moins 70 points sur 100, obligatoires pour la conformité aux exigences techniques seront éliminés de la prochaine étape.

c) Etape 3 : Evaluation Financière :

L'évaluation des soumissions sera faite donc sur la base de l'optimisation des dépenses plutôt que sur le prix le plus bas. Les principaux critères d'évaluation sont les suivants :

- WWF procédera de la façon suivante pour calculer le pointage total lié au prix : prix le plus bas x 70 / prix en considération. $\text{Score Prix} = \frac{\text{Prix le plus bas} \times 70}{\text{Prix en considération}}$
- WWF procédera de la façon suivante pour calculer le pointage total lié au délai de livraison : Toute offre de délai de livraison inférieure ou égal à 20 Jours obtient une note maximale de 30 points. Toute journée de délai supplémentaire entraînera une réduction de 2 points jusqu'à un maximum de réduction de 30 points.
- WWF procédera de la façon suivante pour calculer le pointage total d'une soumission à la deuxième étape : Pointage total lié au prix + le pointage total lié au délai de livraison.

Le soumissionnaire sélectionné sera celui dont l'offre aura été jugée conforme et éligible à la première et à la deuxième étape du processus d'évaluation et qui aura obtenu le score total le plus élevé à la troisième étape en tenant en considération le délai de livraison et le prix.

2.5. Amendements.

À tout moment, si WWF juge que les modalités de cet appel d'offres doivent être modifiées substantiellement avant la date et l'heure limites des offres, il publiera un amendement écrit à l'intention des soumissionnaires. Aucune déclaration verbale de qui que ce soit ne peut, en aucun cas, modifier ou autrement influencer les modalités de l'appel d'offres et le cas échéant, aucun soumissionnaire ne doit juger de telles déclarations valables.

Pour laisser aux soumissionnaires un délai raisonnable pour prendre en compte l'amendement dans la préparation de leurs offres, WWF peut, à sa discrétion, reporter la date limite de la remise des offres.

2.6. Négociation itérative ou subséquente au lancement de l'appel d'offres.

Aucune négociation ne sera menée avec les fournisseurs potentiels au sujet des aspects fondamentaux du marché, en particulier au sujet des prix. Néanmoins, WWF se réserve le droit, à sa discrétion, d'exiger des renseignements additionnels de la part des fournisseurs potentiels en vue de clarifier certains aspects des propositions et pour apporter des changements non fondamentaux au marché si celles-ci sont en faveur des programmes de WWF.

2.7. Prolongations des dates de validité des offres.

Quand cela s'avère nécessaire et approprié en fonction des circonstances, WWF peut exiger par écrit que les soumissionnaires prolongent la date de validité de leur offre. Les soumissionnaires qui s'y refuseront verront leur offre disqualifiée. Conformément au paragraphe 2.8 ci-dessous, les soumissionnaires qui accordent une prolongation n'ont généralement pas l'autorisation et n'ont pas besoin de modifier leur offre, mis à part la date de validité.

2.8. Responsabilités.

Pour conclure un marché, les soumissionnaires retenus devront prouver, à la satisfaction de WWF, que leur entreprise est responsable en ce qui concerne la transaction précisément décrite dans cet appel d'offres. Pour être jugée responsable, l'entreprise doit (1) avoir, ou avoir la possibilité d'obtenir, un personnel, des ressources financières, de l'équipement et du matériel adéquats permettant d'exécuter le marché, (2) pouvoir se conformer au calendrier de livraison imposé ou proposé et (3) démontrer un rendement passé, des principes déontologiques d'affaires et une intégrité satisfaisants. WWF se réserve le droit d'exiger des renseignements additionnels pertinents à cette question à n'importe quel moment avant de sélectionner une entreprise.

2.9. Rejet ou acceptation d'une offre.

WWF n'est pas tenu d'accepter l'offre la moins coûteuse ou toute autre offre et il se réserve le droit d'accepter n'importe quelle offre en tout ou en partie et de rejeter n'importe quelle offre ou toutes les offres. Les offres peuvent être rejetées dans les circonstances suivantes, sans s'y limiter :

- (1) le fournisseur n'est pas autorisé à soumissionner en raison de critères imposés par les lois, règlements ou politiques d'approvisionnement des donateurs,
- (2) l'offre n'est pas accompagnée des documents à l'appui précisés dans le Questionnaire,
- (3) l'offre ne répond pas substantiellement aux modalités, aux conditions et aux spécifications de l'appel d'offres et
- (4) l'offre n'est pas conforme de manière générale. La décision de l'acheteur au sujet du rejet possible ou effectif d'une offre étant inadmissible ou potentiellement inadmissible ne peut être mise en doute par les fournisseurs dont les offres ne sont pas intégralement recevables.

WWF enverra un avis de sélection au(x) soumissionnaire(s) retenu(s).

WWF n'est pas juridiquement lié par des avis de sélection émis par suite de cet appel d'offres avant qu'un marché ne soit dûment conclu et exécuté avec le(s) soumissionnaire(s) sélectionné(s).

PARTIE II : MODALITÉS DU CONTRAT

Les modalités des ententes de sélection et contrats (marchés) conclus par suite de cet appel d'offres seront basées sur le modèle de WWF au moment de l'attribution.

PARTIE III : TERMES DE REFERENCE

3.1. Introduction.

WWF désire conclure un marché avec un fournisseur expérimenté dans la fourniture des Matériels arratoires. Un énoncé détaillé des caractéristiques et quantités figure ci-dessous :

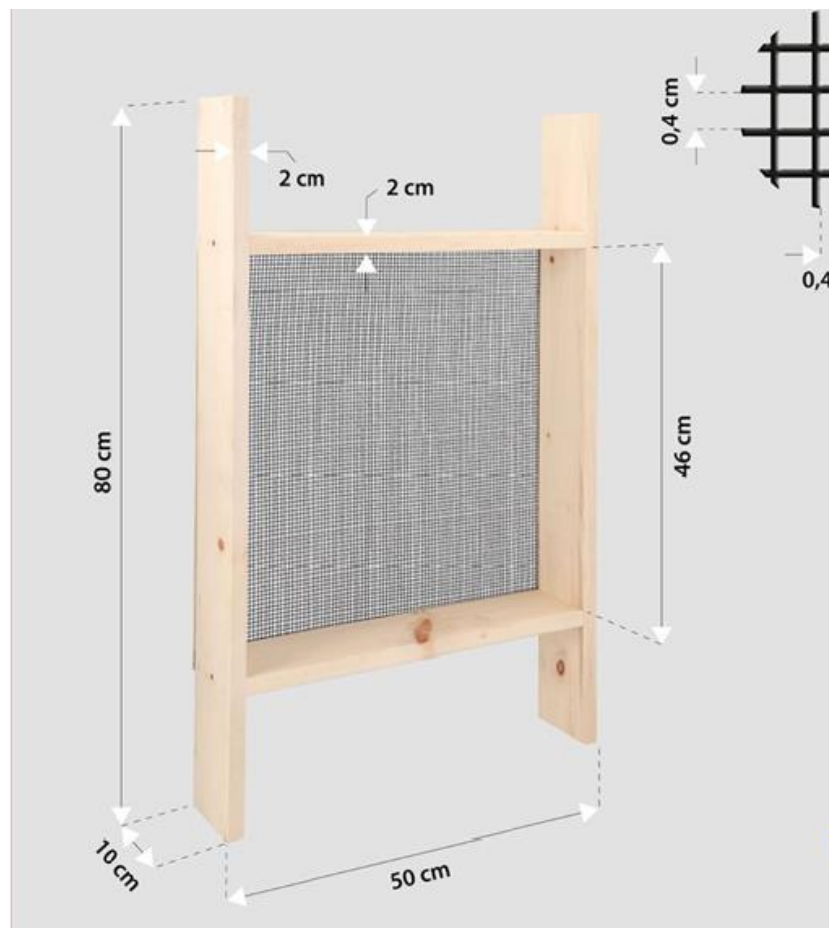
3.2. Caractéristiques et quantités.

Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture des Matériels arratoires. Les détails des caractéristiques techniques requises figurent dans le tableau ci-dessous :

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES ÉQUIPEMENTS AGRICOLES

1. Tamis Jardinage 4 x 4 mm Acier 80x50 cm

- Matériau : tôle galvanisée ou acier inoxydable résistant à la corrosion.
- Diamètre des perforations : compris entre 4 x4 mm.
- Cadre : métallique ou bois dur traité.
- Dimensions minimales : 50 cm × 80 cm.
- Finition : sans bavures ni arêtes tranchantes.
- Usage : triage et calibrage de sol.
- État : neuf.



2. Arrosoir en plastique de 10 litres

- Capacité : 10 litres.
- Matière : polyéthylène haute densité (PEHD) ou équivalent.
- Couleur : selon disponibilité.
- Pomme d'arrosage amovible.
- Poignée ergonomique renforcée.
- Résistance aux rayons UV et aux chocs.
- État : neuf.



3. Corde nylon 100 m n°05

- Matière : nylon ou polyamide de première qualité.
- Longueur : 100 mètres minimum.
- Diamètre : n°05 (environ 5 mm).
- Résistance élevée à la traction et à l'humidité.
- Présentation : en rouleau.
- Couleur : selon disponibilité.
- État : neuf.



4. Bêche

- Type : bêche agricole sans manche
- Lame : acier forgé ou trempé.
- Épaisseur minimale de la lame : 2 mm.
- Bonne résistance à la corrosion.
- État : neuf.



5. Râteau de fabrication locale

- Nombre de dents : 12 à 16 dents.
- Matériau des dents : acier robuste.
- Assemblage solide et durable.
- Utilisation : nivellement et nettoyage des sols.
- État : neuf.



6. Pelle

- Type : pelle ronde polyvalente.
- Lame : acier renforcé anti-corrosion.
- Fixation solide entre la lame et le manche.
- État : neuf.



7. Machette Tramontina Grand Format

- Marque : Tramontina ou équivalent approuvé.
- Longueur de la lame : 50 à 60 cm.
- Lame : acier carbone trempé.
- Manche : polypropylène ou bois renforcé.
- Tranchant uniforme sur toute la longueur.
- Livrée avec étui de protection si disponible.
- État : neuf.



8. Brouette de fabrication locale (tôle dure)

- Charge utile minimale : 80 à 100 kg.
- Bac : tôle épaisse (minimum 1,2 mm).
- Châssis : acier soudé renforcé.
- Roue : pneumatique.
- Poignées ergonomiques.
- Peinture antirouille.
- État : neuf.



9. Gants d'entretien

- Type : gants de protection pour travaux agricoles.
- Matière : coton enduit, latex, nitrile ou cuir selon disponibilité.
- Taille : standard (L ou XL).
- Bonne résistance à l'abrasion.
- Réutilisables.
- Fournis par paire.
- État : neuf.



10. Bottes de protection (pointures 42, 43 et 44)

- Matière : PVC ou caoutchouc imperméable.
- Hauteur : mi-mollet ou genou.
- Semelle : antidérapante et résistante à l'usure.
- Pointures : 42, 43 et 44 selon répartition du bénéficiaire.
- Résistance à l'eau, à la boue et aux produits agricoles courants.
- Fournies par paire.
- État : neuf.



Exigences générales

- Tous les équipements doivent être neufs, sans défaut de fabrication.
- Les fournitures doivent être adaptées aux conditions d'utilisation agricole en milieu rural.
- Les articles doivent être livrés en bon état et prêts à l'emploi.
- Le fournisseur doit garantir la conformité des équipements aux spécifications indiquées.
- Toute offre proposant des caractéristiques équivalentes ou supérieures pourra être acceptée après évaluation technique.

Note : Prière fournir les spécifications techniques en français

ANNEXE A : QUESTIONNAIRE FOURNISSEUR

IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR	
Dénomination légale de la Société :	
Nom complet de la personne contact :	
Titre de la personne contact :	
Adresse complète de la Société :	
Téléphone :	
E-mail :	
Web site :	
Coordonnées complètes pour la facturation : (si différentes de l'adresse de la Société)	
Société Mère (si applicable) :	
Coordonnées de la Société Mère :	
Associés, Filiales, Représentations à l'Etranger (si applicable) :	
Secteurs d'activités :	
Date d'établissement en RDC :	
Nombre d'employés permanents :	
VALIDITE DE L'OFFRE	
Insérer la durée de validité de l'offre ici :	
(Note importante : Ne pas confondre avec délai de livraison. La durée de validité exigée par WWF est d'au moins 90 jours. Une durée de validité de moins de 90 jours sera rejetée par WWF)	
NUMEROS DE REGISTRE DE COMMERCE ET IDENTIFICATION NATIONALE (joindre documents)	
NUMERO D'IMPOT (Joindre l'attestation de déclaration d'impôts)	

COORDONNEES BANCAIRES DE L'ENTREPRISE OBLIGATOIRE	
Merci de décrire brièvement comment les garanties sont honorées pour les biens	
Banque :	
Adresse de la Banque :	
Numéro du compte :	
Intitulé :	
Code SWIFT :	
REFERENCES : SOCIETES ET INSTITUTIONS A CONTACTER POUR INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	

Référence 1 :

- **Société/organisation :** _____
- **Nom de la personne contact :** _____
- **Numéro de téléphone :** _____
- **Adresse courriel :** _____

Référence 2 :

- **Société/organisation :** _____
- **Nom de la personne contact :** _____
- **Numéro de téléphone :** _____
- **Adresse courriel :** _____

Référence 3 :

- **Société/organisation :** _____
- **Nom de la personne contact :** _____
- **Numéro de téléphone :** _____
- **Adresse courriel :** _____

ANNEXE B : LETTRE DE CERTIFICATION ET ENGAGEMENT

Je, personne physique dont la signature figure ci-dessous, suis entièrement autorisé(e) à engager l'entreprise et je déclare que tous les renseignements fournis avec cette offre ou dans le cadre de cet appel d'offres sont exacts, véridiques, complets et à jour.

En cas de réception d'un avis de sélection, je m'engage à exécuter le marché. Je reconnais qu'un désistement après l'avis de sélection pourrait conduire à la radiation de ma société de la liste de fournisseurs pré-qualifiés de WWF et/ou de marchés futurs avec WWF.

Par ailleurs, je certifie ne recourir à aucun acte de corruption ou de trafic d'influence dans le cadre de ce marché.

Je reconnais qu'en cas de soupçon avéré ou de preuve d'une quelconque pression de nature corruptive ou la remise d'un avantage indu (argent ou tout autre objet de valeur) par le fournisseur à un membre du personnel de WWF ou un membre de la commission d'évaluation en vue d'influencer le processus de sélection, le WWF a la faculté de rejeter mon offre dès la survenance des faits ou à partir du moment où le WWF a la certitude des griefs reprochés.

Je reconnais qu'aucun agent de WWF ni aucun membre de la commission ne pourrait prétendre à l'obtention d'une commission de quelque forme que ce soit dans le cadre du présent appel d'offres.

Dans l'éventualité où je subirais de quelque manière que ce soit, de la part d'un employé de WWF ou membre de la commission, des pressions de nature corruptive, je suis tenu de dénoncer la tentative de corruption directement auprès de Risk compliance Manager et/ou Directeur National de WWF.

SIGNATURE : _____ **DATE :** _____

NOM ET TIRE (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE) : _____

***** Apposez vos initiales au bas de chaque page de l'offre présentée *****

ANNEXE C : PROPOSITION FINANCIÈRE

Les montants doivent être hors taxes, WWF étant exonérée de taxe sur la valeur ajoutée et autres droits et taxes à l'importation.

BORDERAU DE PRIX LOT 1 / MUSHIE

N°	Description technique	Qté	Unités	Prix Unitaire en \$	Prix total en \$	Delai de livraison
1	Tamis Jardinage 4 x 4 mm Acier 80x50 cm	200	Pièces			
2	Arrosoirs en plastique de 10 litres	200	Pièces			
3	Cordes nylon 100 m n°05	200	Rouleaux			
4	Bêches	200	Pièces			
5	Râteaux fabrication local	200	Pièces			
6	Pelles	200	Pièces			
7	Machettes Tramotina Grand Format	200	Pièces			
8	Brouettes fabrication locale (tôle dure)	200	Pièces			
9	Gants de protection pour travaux agricoles	200	Paires			
10	Bottes total -n° 42 - 43 et 44)	200	Paires			

Noms : _____

Titre : _____

Signature de la personne habilitée :

Note Importante: Pour être considéré, les lignes de lots choisi doivent être remplis EN ENTIER. Ceci signifie que pour chaque ligne d'un tableau choisi, le soumissionnaire doit fournir toutes les informations demandées pour cette ligne

ANNEXE C : PROPOSITION FINANCIÈRE

Les montants doivent être hors taxes, WWF étant exonérée de taxe sur la valeur ajoutée et autres droits et taxes à l'importation.

BORDERAU DE PRIX LOT 2 / BOLOBO

N°	Description technique	Qté	Unités	Prix Unitaire en \$	Prix total en \$	Delai de livraison
1	Tamis Jardinage 4 x 4 mm Acier 80x50 cm	155	Pièces			
2	Arrosoirs en plastique de 10 litres	155	Pièces			
3	Cordes nylon 100 m n°05	155	Rouleaux			
4	Bêches	155	Pièces			
5	Râteaux fabrication local	155	Pièces			
6	Pelles	155	Pièces			
7	Machettes Tramotina Grand Format	155	Pièces			
8	Brouettes fabrication locale (tôle dure)	155	Pièces			
9	Gants de protection pour travaux agricoles	155	Paires			
10	Bottes total -n° 42 - 43 et 44)	155	Paires			

Noms : _____

Titre : _____

Signature de la personne habilitée :

Note Importante: Pour être considéré, les lignes de lots choisis doivent être remplis EN ENTIER. Ceci signifie que pour chaque ligne d'un tableau choisi, le soumissionnaire doit fournir toutes les informations demandées pour cette ligne

ANNEXE C : PROPOSITION FINANCIÈRE

Les montants doivent être hors taxes, WWF étant exonérée de taxe sur la valeur ajoutée et autres droits et taxes à l'importation.

BORDERAU DE PRIX LOT 3 / KWAMOUTH

N°	Description technique	Qté	Unités	Prix Unitaire en \$	Prix total en \$	Delai de livraison
1	Tamis Jardinage 4 x 4 mm Acier 80x50 cm	78	Pièces			
2	Arrosoirs en plastique de 10 litres	78	Pièces			
3	Cordes nylon 100 m n°05	78	Rouleaux			
4	Bêches	78	Pièces			
5	Râteaux fabrication local	78	Pièces			
6	Pelles	78	Pièces			
7	Machettes Tramotina Grand Format	78	Pièces			
8	Brouettes fabrication locale (tôle dure)	78	Pièces			
9	Gants de protection pour travaux agricoles	78	Paires			
10	Bottes total -n° 42 - 43 et 44)	78	Paires			

Noms : _____

Titre : _____

Signature de la personne habilitée :

Note Importante: Pour être considéré, les lignes de lots choisi doivent être remplis EN ENTIER. Ceci signifie que pour chaque ligne d'un tableau choisi, le soumissionnaire doit fournir toutes les informations demandées pour cette ligne